

## Le DELF et le TF1

	TFI	DELF
<b>Public cible</b>	Locuteurs non francophones	Locuteurs non francophones
<b>Objectifs</b>	Classer les étudiants d'après leurs niveaux de compétence.	Certifier officiellement le niveau de compétence en langue française du participant en se fondant sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
	Évaluer la compétence des étudiants à différentes périodes de leurs études.	Promouvoir l'apprentissage de la langue, faciliter la mobilité dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, et appuyer le plurilinguisme et le multiculturalisme.
	Soutenir la motivation en suggérant des objectifs concrets.	
<b>Certification</b>	Émise par Educational Testing Service, une organisation privée qui s'occupe d'évaluation dans le domaine de l'éducation.	Émise par le ministère de l'Éducation nationale de la France.
	Valide pour une période de deux ans.	Certification permanente.
<b>Administration</b>	Peut être administré par des établissements d'enseignement ou par d'autres institutions qui en font la demande, pourvu que les conditions appropriées à l'administration du test soient respectées.	Ne peut être administré que dans des conditions rigoureusement contrôlées et par des centres d'évaluation approuvés par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), établissement public du ministère de l'Éducation nationale de la France.
		Chaque année, après consultation de tous les centres d'examens, un calendrier national est établi afin d'assurer que tous les étudiants subissent le même test au même moment.
<b>Compétences évaluées</b>	Compréhension orale	Compréhension orale
	Compréhension écrite	Compréhension écrite
		Production écrite
		Compréhension des écrits